



## Retrait du titre de séjou

Par **dlindlin**, le **16/07/2013** à **12:35**

Bonjour,  
Mon copain est ivoirien, et à eu un titre de séjour car il a eu une fille. Il s'avère que ce n'est pas sa fille et de ce fait ils veulent lui retirer son titre de séjour puisqu'il n'a finalement pas d'enfant. Que peut il faire?Et combien de temps il a avant qu'on lui retire ?  
Merci de votre réponse.

Par **youris**, le **16/07/2013** à **13:11**

bjr,  
comment le fait que cet enfant ne soit pas fille a-t-il été découvert ?  
votre copain a-t-il fraudé pour obtenir son titre de séjour ou pensait-il vraiment être le père de cet enfant ?  
cdt

Par **dlindlin**, le **16/07/2013** à **13:17**

enfait il était en couple, elle est tombée enceinte et au bout d'un an elle lui a dit que c'était pas lui le père.  
Il a commencé une procédure judiciaire et il a eu un test de paternité et c'est pas lui le père.  
du coup ils veulent lui retirer son titre de séjour..

Par **dlindlin**, le **16/07/2013** à **13:41**

que peut il faire ? et combien a t il ?